# Assurance des installations solaires dans le canton de Vaud

## Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA)

**4 novembre 2014**

# Plan

ECA
Incendie et éléments naturels

1. **L'ECA**
    - ECA en Suisse
    - Missions
    - Une institution de droit public
    - Chiffres-clés
    - Organigramme
2. **Couverture d'assurance**
3. **Lois**
4. **Couverture d'assurance des installations solaires (ECA Vaud)**
5. **AEAI**

# Ensemble depuis 200 ans

ECA
Incendie et éléments naturels

## ECA en Suisse

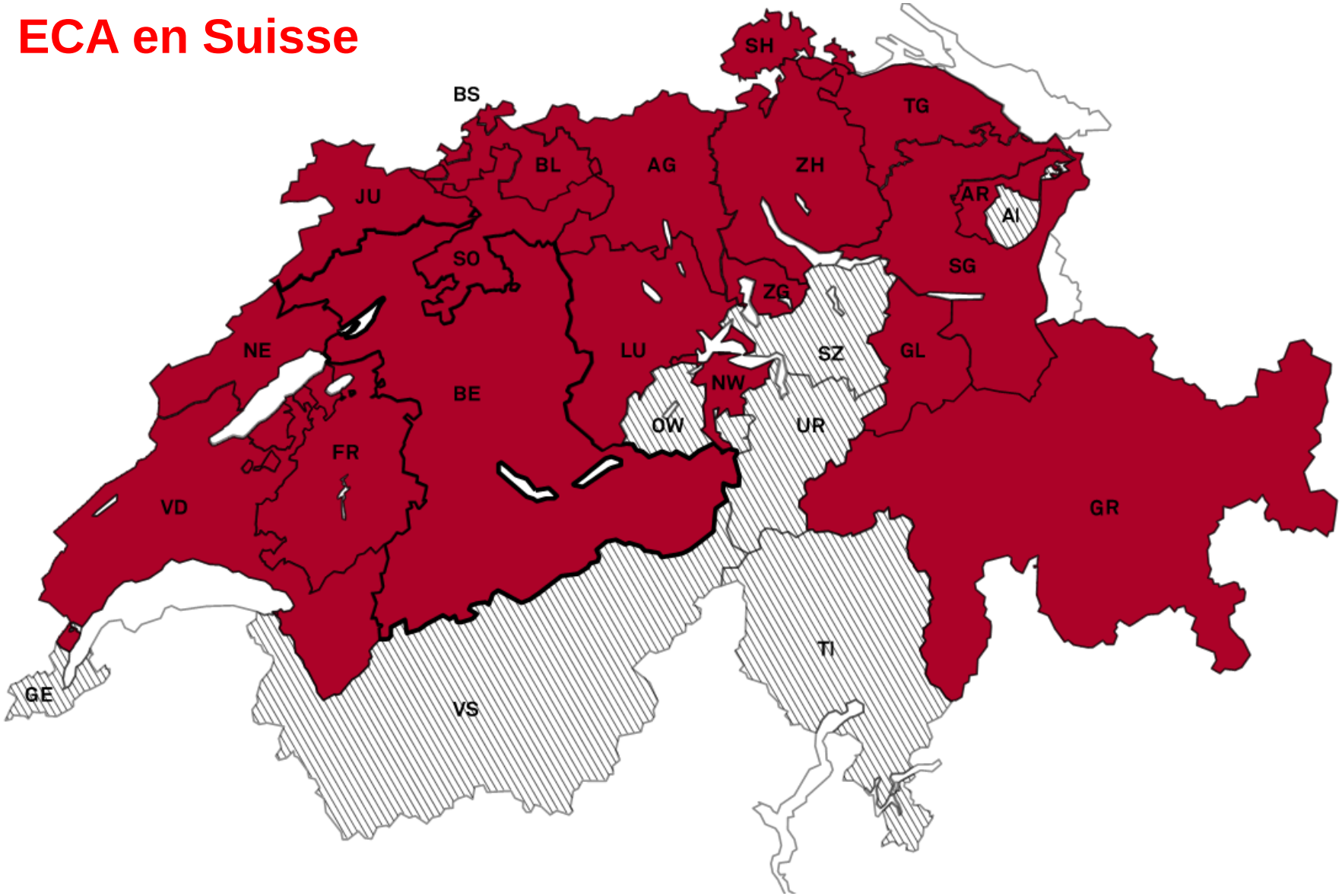

# Portrait en bref

ECA
Incendie et éléments naturels

## Missions

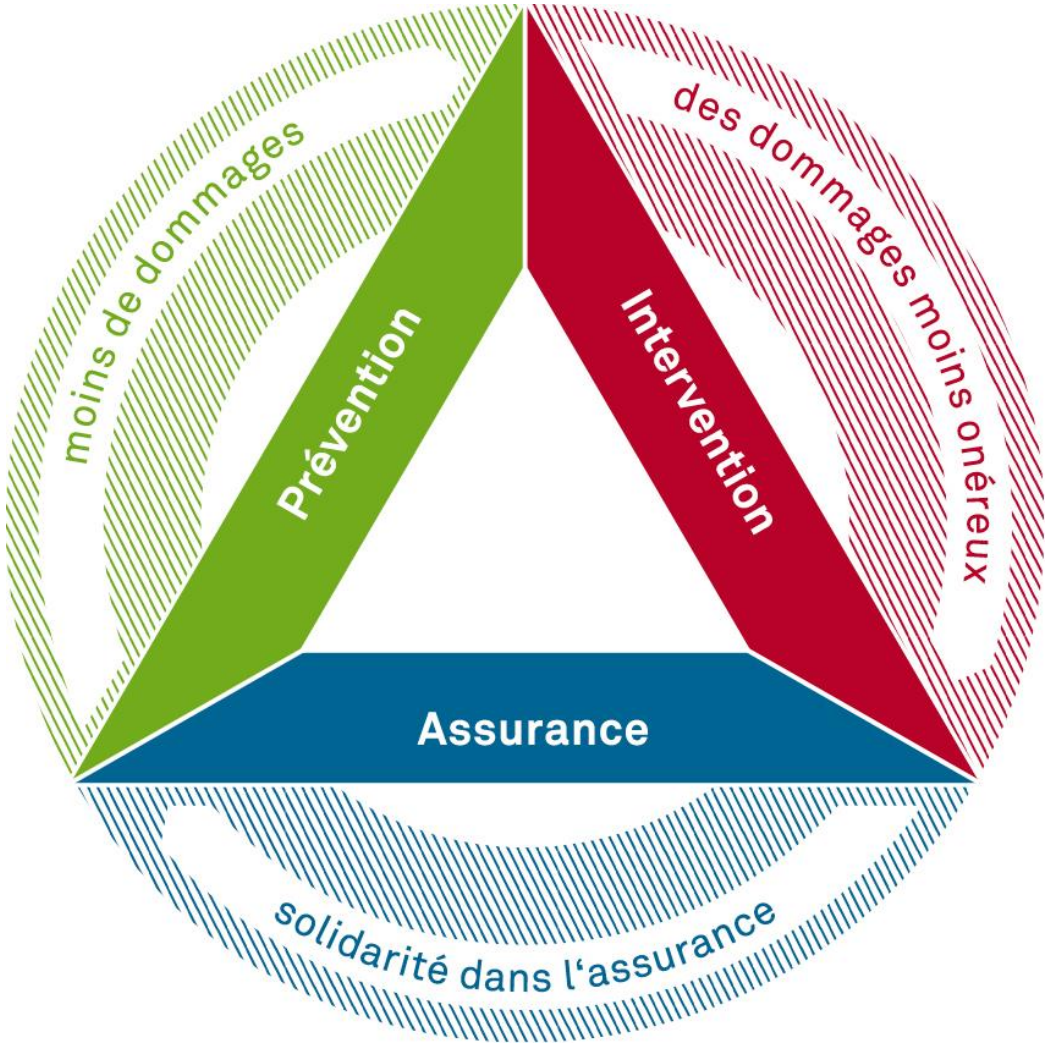

# Portrait en bref

ECA
Incendie et éléments naturels

Par sa vocation d'établissement d'intérêt public, l'ECA assure la sécurité de la communauté vaudoise dans tous les domaines de l'incendie et des éléments naturels par la synergie de trois missions indissociables:

- la **prévention** des sinistres, contribuant à mieux protéger les personnes et les biens;
- l'organisation, l'équipement et la formation des services de **défense incendie et secours**, participant à sauvegarder des vies et à réduire l'ampleur des sinistres;
- l'**assurance** obligatoire et solidaire, garantissant une couverture étendue des biens immobiliers et mobiliers, moyennant une prime avantageuse.

L'activité de l'ECA s'étend aux biens immobiliers et mobiliers situés dans le canton de Vaud et bénéficie à l'ensemble de la collectivité.

# Portrait en bref

ECA
Incendie et éléments naturels

## Une institution de droit public

- **Raison sociale:**
  Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

- **Forme juridique:**
  Etablissement autonome de droit public ayant la personnalité morale

- **Gouvernance:**
  Conseil d'administration de 8 membres nommés par le Conseil d'Etat
  Surveillance du Conseil d'Etat (approbation des comptes annuels)
  Organe de révision externe chargé du contrôle des comptes

- **Deux champs d'activités:**
  - l'incendie;
  - les éléments naturels

- **Trois missions le domaine de la sécurité des personnes et des biens:**
  Prévenir - Secourir - Assurer

# Portrait en bref

ECA
Incendie et éléments naturels

## Chiffres-clés au 31.12.2013

- Siège à Pully + 11 agences dans le Canton de Vaud
- 255 collaborateurs (dont 183 au siège)
- Total du bilan : 1,150 mia. CHF
- Portefeuille : 602’076 polices d’assurance

  201’705 polices « bâtiment »
  400’371 polices « mobilier »

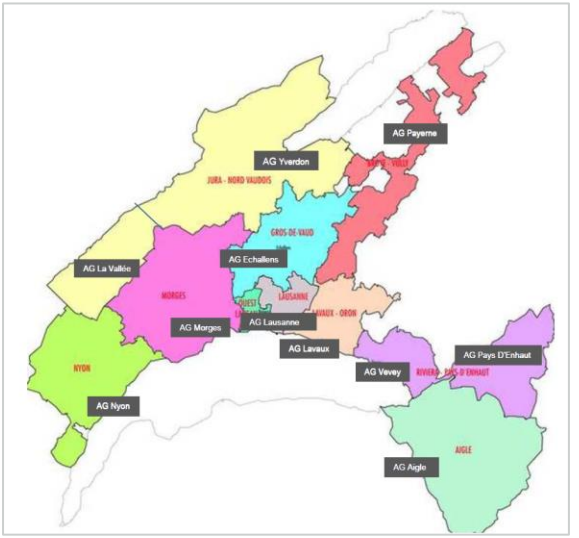

# Portrait en bref

ECA
Incendie et éléments naturels

- Capitaux assurés : 306,6 mia. CHF
  - bâtiment : 224,1 mia. CHF 73 %
  - mobilier : 82,5 mia. CHF 27 %

- Primes perçues : 206,8 mio. CHF
  - bâtiment : 146,4 mio. CHF 70 %
  - mobilier : 60,4 mio. CHF 30 %

- Prestations au bénéfice du Canton de Vaud et des communes en matière de prévention et de défense incendie :
  - communes 49.35 mio. CHF
  - canton 9.01 mio. CHF
  - total 58.36 mio. CHF

## Organigramme

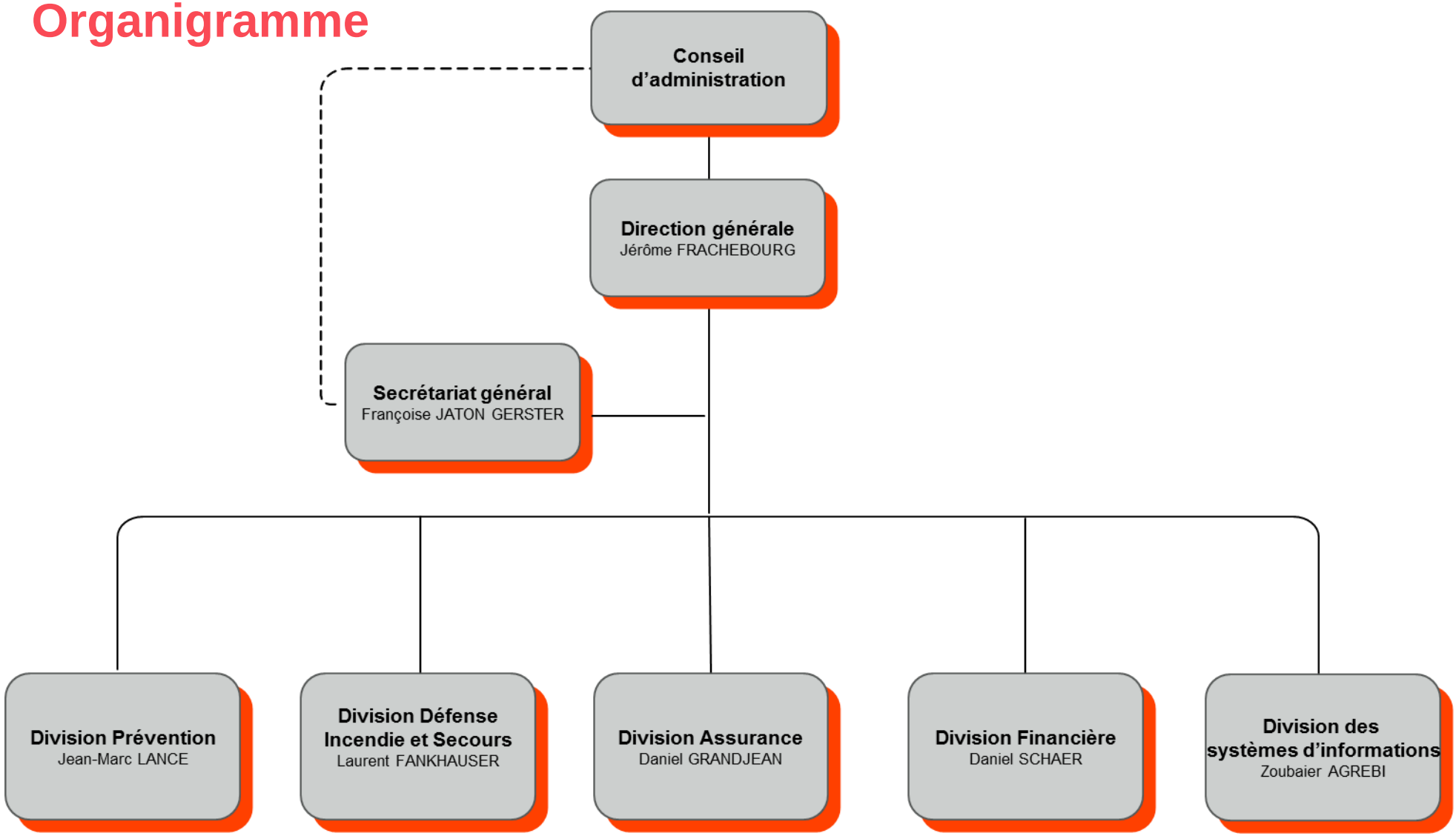

# Couvertures d’assurance

ECA
Incendie et éléments naturels

| | | | |
|---|---|---|---|
| IN | BAT / MOB | ⇨ | obligatoire |
| EN | BAT / MOB | ⇨ | obligatoire |

# Couvertures d’assurance

ECA
Incendie et éléments naturels

## Risques couverts :

L'Etablissement couvre les dommages causés aux biens assurés par :

1. l'incendie;
2. la foudre et les décharges atmosphériques;
3. les explosions;
4. la carbonisation des fourrages;
5. la fumée (action soudaine et accidentelle);
6. la chute d'aéronefs ou de parties qui s'en détachent.

Les dommages inférieurs à 50 francs ne sont pas indemnisés.

# Couvertures d’assurance

ECA
Incendie et éléments naturels

L'Etablissement couvre également les dommages causés aux biens assurés par les éléments naturels suivants :

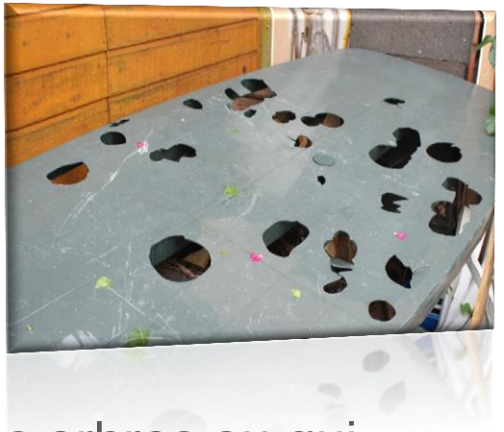

1. les éboulements de rochers et chutes de pierres;
2. les glissements de terrain;
3. les avalanches;
4. le poids excessif et le glissement de la neige;
5. les hautes eaux et inondations;
6. les ouragans: violentes tempêtes qui renversent des arbres ou qui découvrent des maisons dans le voisinage des biens endommagés;
7. la grêle;
8. la chute des météorites.

L'assuré supporte une franchise de 200 francs par dommage.

ECA
Incendie et éléments naturels

## Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN) : art.9a

Ne sont couverts qu'en vertu d'une convention particulière les dommages causés par les éléments naturels :

1. aux constructions inachevées; aux constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont **particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation**; aux constructions légères, sans fondement, sur socle ou sur pilotis (telles que halles de fêtes et d'exposition, tentes, toiles de tente, de camping, structures gonflables, hangars à bateaux, maisonnettes de bains, maisons de week-end, mobile homes, roulottes, caravanes, etc.), ainsi qu'à leur contenu; aux serres, vitrages, châssis, marquises, coupoles; aux biens mobiliers particulièrement exposés aux éléments naturels;
2. aux dépôts de marchandises de tout genre se trouvant en plein air;
3. aux aéronefs et bateaux de tout genre, aux chemins de fer de montagne, aux funiculaires, ski lifts, téléphériques; aux ponts en bois, aux lignes électriques aériennes avec pylônes; aux antennes;
4. aux choses se trouvant sur des chantiers de construction;
5. aux cultures et récoltes.

ECA
Incendie et éléments naturels

## LAIEN, art. 10

**Sont exclus les dommages occasionnés par :**

1. …

6. Les éléments naturels à tous les biens assurés affectés d'un vice de construction, d'un défaut d'entretien, d'omission de mesures de précautions requises par les circonstances.

# Couvertures d'assurance des installations solaires (ECA)

ECA
Incendie et éléments naturels

- **Eléments photovoltaïques ou thermiques telles que panneaux, tuiles, etc.**

Sur un plan pratique, nous sommes confrontés au fait que ces installations peuvent :

- appartenir au propriétaire du bâtiment et être installées sur le toit ou fixées au bâtiment en question
- appartenir au propriétaire du bâtiment concerné mais non fixées au bâtiment (installées sur la parcelle)
- appartenir à un tiers
- appartenir à une société et mise à disposition d'un tiers (bâtiment/parcelle) suite à une convention/ contrat passé entre parties.

# Couvertures d’assurance des installations solaires (ECA)

ECA
Incendie et éléments naturels

## Comment assurer de telles installations ?

**Pour les installations fixées au /sur le bâtiment - propriété du preneur d'assurance :**

Assurance en valeur à neuf sur la police bâtiment au taux de prime de celui-là.

# Couvertures d’assurance des installations solaires (ECA)

ECA
Incendie et éléments naturels

**Pour les installations fixées au /sur le bâtiment - propriété d'un tiers :**

Pour de telles installations, il existe des conventions entre les détenteurs (exemple : Romande Energie) et des propriétaires immobiliers qui mettent en location un toit.

Ces installations sont à assurer en valeur à neuf, par une police PRO du propriétaire des installations, au taux de 1‰.

# Couvertures d’assurance des installations solaires (ECA)

ECA
Incendie et éléments naturels

**Pour les installations non fixées sur le bâtiment :**

Si l'installation est sise sur la même parcelle que le bâtiment, assurance par 3CJ (assurance au premier risque).

Si l'installation n'est pas sise sur la même parcelle que le bâtiment ou si l'assuré ne veut pas conclure de 3CJ, procéder comme mentionné sous la version 1 soit : assurance en valeur à neuf sur la police bâtiment au taux de prime de celui-là.

# Couvertures d’assurance des installations solaires (ECA)

ECA
Incendie et éléments naturels

## Cas particulier : la grêle

Les dommages causés par la grêle sont compris dans la couverture d'assurance pour autant que les équipements solaires présentent une résistance à la grêle (RG) de 3 ou plus au moment de leur installation, alors que ceux causés par le poids de la neige ne le sont que pour des installations présentant une résistance conforme aux normes et prescriptions en vigueur au moment de la pose.

De plus, leur montage doit répondre aux normes de pose préconisées par les spécialistes de la branche.

Aucune indemnité n'est allouée en cas de préjudice économique résultant d'une perte d'énergie électrique consécutive à un événement assuré.

# Classification de résistance à la grêle des matériaux et installations solaire (RG) :

- Rechercher "répertoire de protection contre la grêle"

Google
répertoire de protection contre la grêle
Web
Images
Vidéos
Actualités
Maps
Plus
Outils de recherche
Environ 227'000 résultats (0,35 secondes)
kgvonline - Répertoire de la protection contre la grêle
vkf.ch › AEAI › Services
Vous les trouverez en ligne sur le répertoire de la protection contre la grêle. Ce répertoire contient déjà plus de 250 produits et matériaux de construction à ...

- Cliquer sur kgvonline – Répertoire de la protection contre la grêle ou directement sur le site www.vkf.ch

- Puis cliquer sur AEAI → Services → Répertoire de la protection contre la grêle

- Cliquer sur le bouton

AEAI
UIR
Pool
Fondation de prévention
ECA
AEAI > Services > Répertoire de la protection contre la grêle
rpgonline.ch
La grêle représente un danger non négligeable pour les bâtiments. C'est pourquoi il importe de choisir des produits et matériaux de construction qui résistent à ce phénomène. Vous les trouverez en ligne sur le répertoire de la protection contre la grêle. Ce répertoire contient déjà plus de 250 produits et matériaux de construction à l'épreuve de la grêle, testés en laboratoire, classés par catégorie et par degré de résistance ; il s'enrichit régulièrement de nouveaux articles.
Répertoire des matériaux à l'épreuve de la grêle
MATÉRIAUX
À L'ÉPREUVE
DE LA GRÊLE
Vidéo : La grêle, un danger sous-estimé

Il vous suffit ensuite de compléter le questionnaire en indiquant :

Groupes principaux:
1 - Protection contre la grêle
Sous-groupes:
< tous >
Désignation:
Numéro d'attestation AEAI:
Requérant:
Fabricant:
Classification:
Résistance à la grêle:
mode de recherche:
< tous >
109 - Toiture - Bardeau
110 - Toiture - Tôles
111 - Toiture - Lés d'étanchéité
112 - Toiture - Panneaux en fibrociment
113 - Toiture - Panneaux en matière synthétique
114 - Toiture – Coupoles d'éclairage
115 - Toiture - lanterneau
117 - Toiture - Vitrages
118 - Toiture - Tuiles
119 - Toiture - Tuiles en béton
120 - Toiture - textile
121 - Toiture - modules photovoltaiques
122 - Toiture - Capteurs solaires
tance supérieure

- le sous-groupe, s'il s'agit de modules photovoltaïques ou de capteurs solaires

- le nom du fabricant de l'installation solaire *(ex. : China Sunenergy)*

- presser le bouton recherche qui vous ramènera le résultat de votre recherche en pied de page

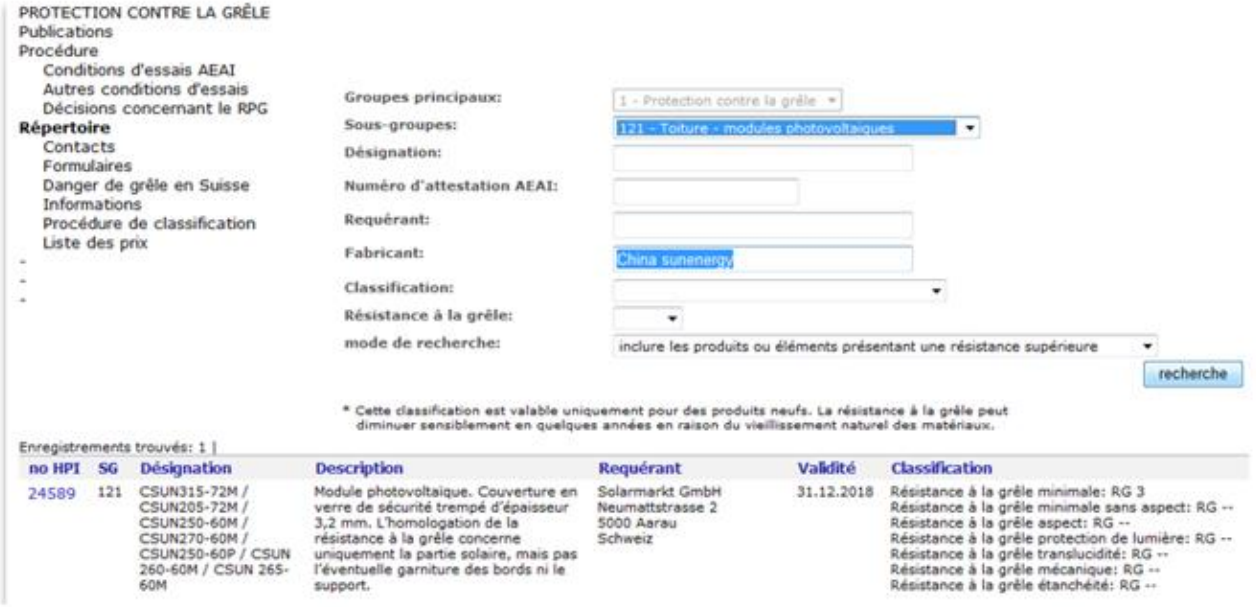
PROTECTION CONTRE LA GRÊLE
Publications
Procédure
Conditions d'essais AEAI
Autres conditions d'essais
Décisions concernant le RPG
Répertoire
Contacts
Formulaires
Danger de grêle en Suisse
Informations
Procédure de classification
Liste des prix
Groupes principaux:
1 - Protection contre la grêle
Sous-groupes:
121 - Toiture - modules photovoltaïques
Désignation:
Numéro d'attestation AEAI:
Requérant:
Fabricant:
China sunenergy
Classification:
Résistance à la grêle:
mode de recherche:
inclure les produits ou éléments présentant une résistance supérieure
recherche
* Cette classification est valable uniquement pour des produits neufs. La résistance à la grêle peut diminuer sensiblement en quelques années en raison du vieillissement naturel des matériaux.
Enregistrements trouvés: 1 |
no HPI SG Désignation Description Requérant Validité Classification
24589 121 CSUN315-72M / CSUN205-72M / CSUN250-60M / CSUN270-60M / CSUN250-60P / CSUN 260-60M / CSUN 265-60M
Module photovoltaique. Couverture en verre de sécurité trempé d'épaisseur 3,2 mm. L'homologation de la résistance à la grêle concerne uniquement la partie solaire, mais pas l'éventuelle garniture des bords ni le support.
Solarmarkt GmbH Neumattstrasse 2 5000 Aarau Schweiz
31.12.2018
Résistance à la grêle minimale: RG 3
Résistance à la grêle minimale sans aspect: RG --
Résistance à la grêle aspect: RG --
Résistance à la grêle protection de lumière: RG --
Résistance à la grêle translucidité: RG --
Résistance à la grêle mécanique: RG --
Résistance à la grêle étanchéité: RG --

La première ligne du résultat de recherche donne la résistance à la grêle

Ainsi dans l'exemple ci-dessus, les produits mentionnés sous Désignation fabriqués par China Sunenergy ont un indice de résistance à la grêle RG3.

Enregistrements trouvés: 1 |
no HPI SG Désignation Description Requérant Validité Classification
24589 121 CSUN315-72M / CSUN205-72M / CSUN250-60M / CSUN270-60M / CSUN250-60P / CSUN 260-60M / CSUN 265-60M
Module photovoltaique. Couverture en verre de sécurité trempé d'épaisseur 3,2 mm. L'homologation de la résistance à la grêle concerne uniquement la partie solaire, mais pas l'éventuelle garniture des bords ni le support.
Solarmarkt GmbH Neumattstrasse 2 5000 Aarau Schweiz
31.12.2018
Résistance à la grêle minimale: RG 3
Résistance à la grêle minimale sans aspect: RG --
Résistance à la grêle aspect: RG --
Résistance à la grêle protection de lumière: RG --
Résistance à la grêle translucidité: RG --
Résistance à la grêle mécanique: RG --
Résistance à la grêle étanchéité: RG --

- Si vous souhaitez obtenir le rapport de classification, il vous suffit de cliquer sur le No. HPI. Ce faisant, vous obtiendrez le document suivant :

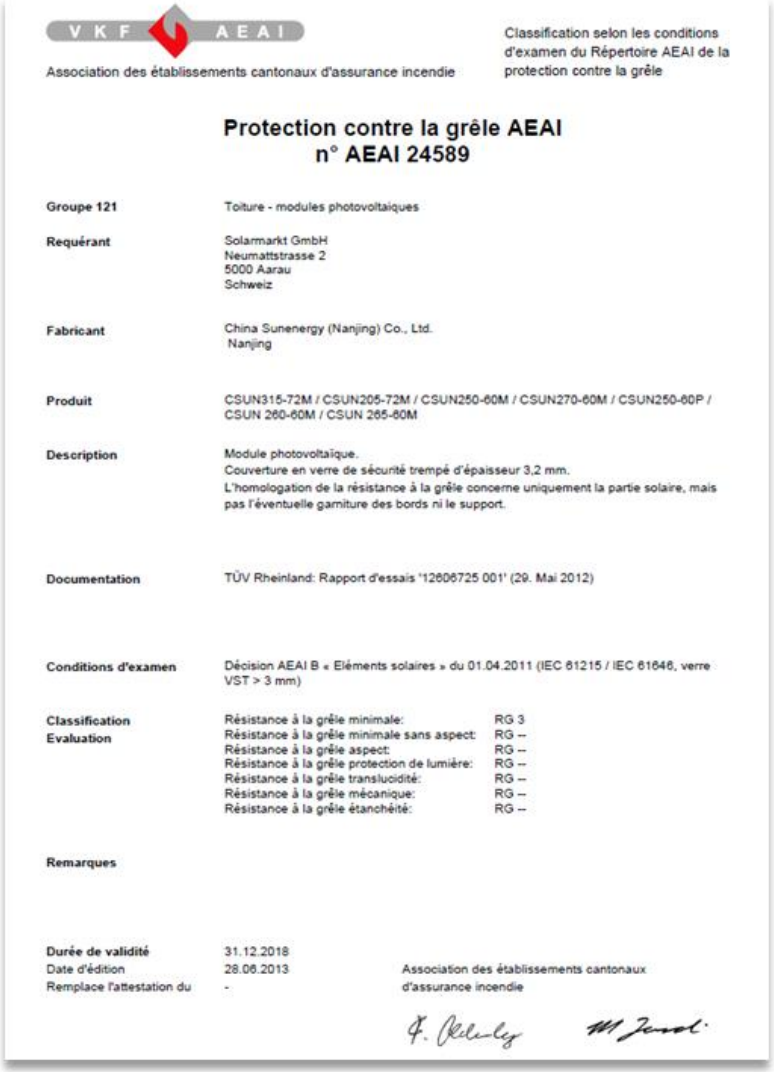

VKF AEAI

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Classification selon les conditions d'examen du Répertoire AEAI de la protection contre la grêle

**Protection contre la grêle AEAI**
**n° AEAI 24589**

| | |
|---|---|
| **Groupe 121** | Toiture - modules photovoltaiques |
| **Requérant** | Solarmarkt GmbH<br>Neumattstrasse 2<br>5000 Aarau<br>Schweiz |
| **Fabricant** | China Sunenergy (Nanjing) Co., Ltd.<br>Nanjing |
| **Produit** | CSUN315-72M / CSUN205-72M / CSUN250-60M / CSUN270-60M / CSUN250-60P / CSUN 260-60M / CSUN 265-60M |
| **Description** | Module photovoltaïque.<br>Couverture en verre de sécurité trempé d'épaisseur 3,2 mm.<br>L'homologation de la résistance à la grêle concerne uniquement la partie solaire, mais pas l'éventuelle garniture des bords ni le support. |
| **Documentation** | TÜV Rheinland: Rapport d'essais '12606725 001' (29. Mai 2012) |
| **Conditions d'examen** | Décision AEAI B « Eléments solaires » du 01.04.2011 (IEC 61215 / IEC 61646, verre VST > 3 mm) |
| **Classification Evaluation** | Résistance à la grêle minimale: RG 3<br>Résistance à la grêle minimale sans aspect: RG --<br>Résistance à la grêle aspect: RG --<br>Résistance à la grêle protection de lumière: RG --<br>Résistance à la grêle translucidité: RG --<br>Résistance à la grêle mécanique: RG --<br>Résistance à la grêle étanchéité: RG -- |
| **Remarques** | |
| **Durée de validité** | 31.12.2018 |
| Date d'édition | 28.06.2013 |
| Remplace l'attestation du | - |

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Si vous ignorez le nom du fabricant, il vous suffit de laisser la rubrique "fabricant" en blanc et presser le bouton "recherche". Cette façon de faire vous ramènera l'ensemble des produits et il vous suffira de rechercher celui qui vous intéresse dans la liste "Désignation".

# Merci de votre attention